

Délibération 2023-069

**Finances – Cession à la SCI VV IMMOBILIERE – Pechnauqué 3**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 juillet 2023.

**Participants**

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

**Conseillers ayant donné pouvoir**

M. HAMDANI Aâli a donné pouvoir à Mme Isabelle GAYRAUD  
M. MAUREL Cédric a donné pouvoir à Mme Sonia BLANCHARD ESSNER  
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. Jean Louis RICHARD  
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à Mme Katia GUERRERO  
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO

**Conseillers absents**

Mme LAVAL Carole  
M. DEMETZ Gilbert  
M. JILIBERT Jean-Michel  
Mme SAUNIER Karine  
M. BRAGAGNOLO Patrice  
Mme FOLLEROT Danielle  
M. MICHELOT Jean-Michel

**Secrétaire de séance**

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 19 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 07

## Exposé

Monsieur le Président présente l'offre de la SCI VV IMMOBILIERE dont le siège est 1330 route de Montricoux 82300CAUSSADE représentée par Madame VIVERT, qui propose d'acquérir la parcelle ZR 94 à Pechnauquié 3 d'une superficie de 67 m2 au prix 19€ HT /m2.

Il s'agit d'un délaissé entre deux parcelles vendues. Le prix de vente est le même que le prix initial (2014).

Monsieur le Président précise que les frais et droits liés à la vente (honoraires du notaire et du géomètre notamment) seront à la charge de l'acquéreur.

## Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire décide :

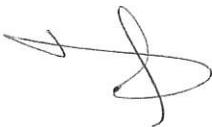
- **D'autoriser** la vente du lot d'une surface 67 m<sup>2</sup> au prix de 19€ HT/m<sup>2</sup> à la SCI VV IMMOBILIERE avec faculté de se substituer toute personne physique ou morale en lien avec la SCI VV IMMOBILIERE, porteur du projet initial ;
- **De désigner** Maître Cécile MARTY, Notaire à Villemur-sur-Tarn, afin de rédiger tout acte nécessaire à cette dite cession ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

## Résultats du vote

Votants – 24 | Pour – 24 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,  
Mme Florence DELTORT



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le **21 JUL. 2023**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN

